



CLUB DE L'EXCUSE

Siège : PONT AUDEMER 2, place du Général de Gaulle
Association loi du 1er juillet 1901 immatr. W 272002522
Affiliation FFT n° 832223

Réunion du Conseil d'Administration du 13 juin 2024 à 18h00.

Se sont réunis au siège de l'association sur convocation de Mme Nathalie MANSOIS sa présidente, les membres du conseil d'administration du « CLUB DE L'EXCUSE ».

La séance est déclarée ouverte à 18h00.

Sont présent(e)s tous les membres du conseil, à l'exception de :
Gaston LECUREUR et Denis VINCENT, excusés

La séance est présidée par Mme Nathalie MANSOIS, le secrétariat est tenu par Roger MORIN

En application de l'art.17 des statuts de l'association, le conseil peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-après, fixé par Mme la Présidente lors de la convocation :

- Date de la prochaine assemblée annuelle
- Election de 5 membres du CA
 - Sont sortants NIEL Gérard, LEBLANC Gérard, LETELLIER Christophe
 - A démissionné : LOSSON Régine
 - Sont candidats VERNAY Véronique, CALLE Jérôme
- L'adhésion au club
- Challenge des tournois mensuels

Après échanges de vues et discussions, les résolutions suivantes sont proposées au vote des membres du conseil :

1ere résolution

« le conseil fixe au lundi 1er juillet à 14h la prochaine assemblée générale du club »
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2eme résolution

« le conseil propose que la prochaine AG procède à l'élection des 5 membres en
« remplacement :
« des sortants : NIEL Gérard, LEBLANC Gérard, LETELLIER Christophe
« de la démissionnaire : Régine LOSSON

1ere résolution

« L'assemblée approuve le rapport moral de l'année écoulée et donne quitus à sa
« présidente »

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

2eme Résolution

« L'assemblée approuve le rapport financier de l'exercice clos le 30 juin 2024 se soldant par
« un solde créditeur et donne quitus à son
trésorier »

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

3eme résolution


« L'assemblée approuve procède à l'élection de membres au conseil en remplacement des
« membres dont le mandat est échu et des démissionnaires :

« Sont élus pour une durée de 6 ans : Véronique VERNAY, Gérard LEBLANC, Gérard NIEL,
« Christophe LETELLIER et Jérôme CALLE, qui acceptent. »

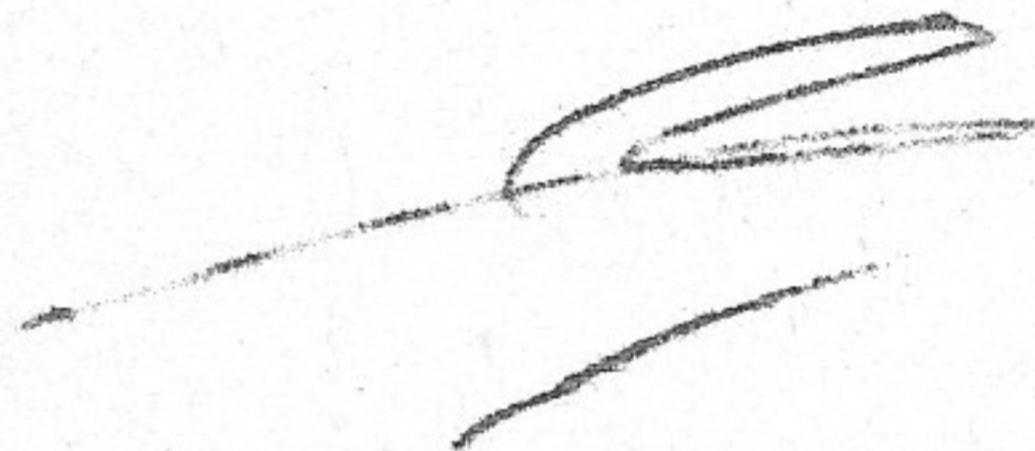
Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14h45

Le présent procès-verbal a été signé par Mme la présidente et le secrétaire.

N. Mansois 

La présidente : Nathalie MANSOIS



le secrétaire : Denis VINCENT

N.M.